

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 20 mars 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

N° 04/2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Cécile DUCHAMP, adjointe aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ardèche du 10 juillet 2024,

Vu la décision de passage au Compte Financier Unique (CFU) prise le 08 octobre 2024 par la commune de LABEGUDE ;

Vu l'avis de la commission des finances du mercredi 19 mars 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 180 642,79 | 1 341 157,41 | 2 521 800,20 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 401 708,04 | 1 423 244,18 | 1 824 952,22 |
| | Restes à réaliser | C | 91 508,00 | 0,00 | 91 508,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 1 593 730,08 | 1 541 157,41 | 3 134 887,49 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 735 720,12 | 1 256 300,98 | 1 992 021,10 |
| | Restes à réaliser | F | 155 089,00 | 0,00 | 155 089,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -334 012,08 | 166 943,20 | -167 068,88 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 413 087,29 | 200 000,00 | 613 087,29 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 79 075,21 | 366 943,20 | 446 018,41 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -63 580,00 | 0,00 | -63 580,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 15 495,21 | 366 943,20 | 382 438,41 |

Le CFU dressé, pour l'exercices 2024, par le comptable sera visé et certifié ultérieurement.

Le Conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 14 VOIX (11 présents et 3 procurations), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de LABEGUDE
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
La première adjointe,
Cécile DUCHAMP

